



Extrait du registre des délibérations Réunion du 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du doyen d'âge, Monsieur Christian SCHOTT, adressée le 16 avril 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire	: Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée	: M. Christian SCHOTT

N° 2014-19

OBJET : REPRISE DES ACTIVITES MUSIQUES ACTUELLES ET DU PERSONNEL PERMANENT DE L'ASSOCIATION PAVE PAR LA REGIE PERSONNALISEE LE GUEULARD+

Vu la délibération n°2013-040 du Conseil de communauté, du 18 avril 2013, portant sur la création et les statuts de la régie personnalisée Le Gueulard + ;

Vu la délibération n°2014-05 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+, en date du 9 janvier 2014, portant sur le budget prévisionnel 2014 ;

Vu la délibération n°2014-07 du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+, en date du 9 janvier 2014, portant sur le projet artistique et culturel ;

En respect des accords entre le Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Président de l'association Pavé, portant sur la reprise des activités musiques actuelles et du personnel permanent de cette dernière dès la création de la régie personnalisée et plus précisément dès que cette dernière est opérationnelle.

Il est proposé de reprendre les activités musiques actuelles et le personnel permanent de l'association Pavé à compter du 1^{er} avril 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre les activités musiques actuelles et le personnel permanent de l'association Pavé au sein de la régie personnalisée Le Gueulard+ à compter du 1^{er} avril 2014.

Membres élus : 5 :
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 24 avril 2014

Le Président


Moreno BRIZZI

